



## C. E. – FÉVRIER 2012

### S17 = S10, DEMI ÉQUIPE DE NUIT AU SYS 1, PERSPECTIVES INCERTAINES ... SUR FOND DE POLITIQUE SALARIALE QUI SACRIFIE L'ENCADREMENT !

#### SALAIRES ... L'ENCADREMENT SACRIFIÉ SUR L'AUTEL DE LA DÉMAGOGIE

La CFE-CGC a souligné le sentiment des ETAM et Cadres qui se sentent laissés pour compte au niveau de la politique salariale 2012. En trois jours, **plus de 200 pétitions** ont été remises aux représentants CFE-CGC, ce qui démontre l'étendue du malaise. Ce sentiment est d'ailleurs unanime au niveau de l'ensemble des sites PCA ce qui conduira la CFE-CGC à ne pas signer l'accord salarial 2012.

#### L'ACE PASSE A GEFCO ... PRIORITÉ AU VOLONTARIAT

La CFE-CGC a pris connaissance des informations transmises par la Direction et en a pris acte. L'orientation suivie est du domaine des décisions stratégiques de l'employeur et nous n'avons pas la compétence ou le mandat de donner un avis sur ces motivations. D'autant plus que nous n'avons pas eu de réponses quant aux conséquences éventuelles, à terme, de l'ouverture du capital de GEFCO. En ce qui concerne le volet social, nous constatons que le principe du volontariat est acté et priorisé. Nous considérons également que la démarche d'information permet aux salariés de se faire une idée objective de leurs conditions matérielles et financières d'arrivée chez GEFCO. De ce fait, la CFE-CGC ne s'oppose pas à ce transfert dans le respect des modalités annoncées.

#### CONVENTION APLD ... AVIS CFE-CGC

La CFE-CGC est signataire de l'accord de septembre 2009 autorisant le recours à l'APLD et de ce fait, l'avis que nous portons quant au renouvellement de la convention APLD ne peut être que favorable. Néanmoins, la Direction doit tout mettre en œuvre pour organiser encore plus de formations afin de respecter le fond de ce dispositif. La CFE-CGC demande également, en ce qui concerne le personnel de journée, que soit appliqué les termes de l'accord de 2006 qui prévoit le non recours au chômage pour cette catégorie de personnel si le site n'est pas en inactivité totale.

#### CALENDRIER DE TRAVAIL ... SEMAINE 17 SANS PRODUCTION SUR LES DEUX SYSTÈMES

On prend les mêmes et on recommence ... la Semaine 17 sera identique à la Semaine 10. Des efforts seront faits sur les **délais de prévenance** ... la CFE-CGC surveillera particulièrement ce point.

**A priori, les efforts menés par la CFE-CGC**, auprès de RSH, pour arrêter les pressions aux congés ou l'imprécision quant aux modalités de l'APLD semblent porter leurs fruits ... **pour les ETAM en journée, la majorité des salariés sera en activité TOUTE la semaine !** A noter, le transport pour le personnel en horaire de journée sera assuré.

#### EQUIPE DE NUIT SYSTÈME 1 ... EN DEMI- ÉQUIPE A PARTIR DU 29 MAI

Pour préserver les compétences de l'Encadrement et des Professionnels, **limiter les changements d'organisation** à une seule des trois tournées, limiter l'impact sur l'emploi et **préserver une plus grande réactivité** en cas d'évolution de la demande, la Direction a décidé de passer à une **demie cadence sur l'équipe de nuit du système 1**. Cette solution devrait permettre d'éviter de nouvelles semaines de H- comme les semaines 10 et 17 et de mieux faire face à une reprise des ventes.

La CFE-CGC en prend acte et considère que c'est la moins mauvaise option en attendant « meilleure fortune ».

#### DIVERS ... MAIS PAS SANS IMPORTANCE

**Transports** : la Direction annonce qu'en 2012 il y aura une révision des lignes de transports en journée et en doublage. À suivre ...

**Compteur H- et compensation perte APLD** : la Direction annonce qu'il existe un **compteur spécial qui permet de compenser la perte de rémunération** due à l'APLD sans pour autant être obligé de « payer » l'équivalent des H- en compteur. **Pour la CFE-CGC, le problème du « remboursement » de cette dette subsiste quand même ...**

**Fête des 50 ans** : Le patron de la com' a présenté les grandes lignes de cet événement ... 22 et 23 juin, en nocturne, basé sur une mise en lumière du site !

**UEP** : 22 supérieures à 40 salariés (dont 3 au-delà de 50) et 391 inférieures à 40 (dont 307 inférieures ou égales à 30). **Nette amélioration** mais cela semble, surtout, conjoncturel. La CFE-CGC continuera de suivre cet indicateur ...

**SOLIDAIRES ET RESPONSABLES,  
ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR !**



# SEMAINE 17 ET APLD

## MODE D'EMPLOI

En l'absence de communication claire de la Direction et pour permettre à toutes et tous de bien comprendre les règles applicables lors de la semaine 17, ci-dessous les possibilités :

**VOTRE SITUATION DOIT, OBLIGATOIREMENT, VOUS ÊTRE PRÉCISÉE PAR L'EMPLOYEUR.**

**TRAVAIL** (1, 2, 3, 4 ou 5 jours ... selon consignes de la hiérarchie).

**APLD** (1, 2, 3, 4 ou 5 jours ... selon informations de la hiérarchie) :

APLD à domicile (90 % du net).

APLD avec Séances de formation (100 % du net) ... **si non participation aux formations**, vous êtes considéré en APLD à domicile (90 % du net).

Si votre hiérarchie ne vous a donné aucune information quant à votre situation, la CFE-CGC vous conseille de ne pas interpréter la position de l'employeur. **Votre contrat de travail vous impose, EN L'ABSENCE DE CONSIGNE FORMELLE, de venir à votre poste comme à l'habitude.**

### **Rappel :**

1. La prise de congés **ne peut pas vous être imposée** pour compenser des jours APLD.
2. Pour la CFE-CGC, **la règle c'est le travail** et c'est pourquoi nous revendiquons l'application de l'accord de 2006 qui prévoit le travail pour le personnel en horaire de journée si le site n'est pas en « semaine morte ».